

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.284
26 septembre 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): SH 27.10
5. Intitulé: JUS C.A7.081 Essai non destructif. Matières pénétrantes. Caractéristiques et contrôle de la qualité.
6. Teneur: Cette norme énonce les caractéristiques et les contrôles de qualité des substances pénétrantes utilisées pour les essais non destructifs.
7. Objectif et justification: Déterminer les caractéristiques des examens par ressuage et des méthodes d'essai (inspection)
8. Documents pertinents: JUS C.A7.080 ASTM 129.64/78/ ASTM D 808-81
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: décembre 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 octobre 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: